

L'an deux mille quinze, le quatorze septembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champagne-en-Valromey se sont réunis à la Maison de Pays de Champagne-en-Valromey, après convocation légale du 7 septembre 2015, sous la présidence de Monsieur Claude JUILLET, Maire.

Etaient présents : Mesdames Eveline BONDET, Bernadette ELGER, Laurence ROUX, Evelyne SERPOL, Messieurs Dominique CHARVET, Philippe GONDARD, Claude JUILLET, Jean MOCHON, Mathias RICHARD, Christian ROUSSEL, Jacques TARDY.

Excusés : Madame Marcelle GAILLARD qui donne pouvoir à Madame Evelyne SERPOL - Monsieur Bernard GINESTE qui donne pouvoir à Madame Bernadette ELGER

Absente : Madame Martine CONVERT

Secrétaire de séance : Monsieur Claude JUILLET

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

INTERVENTION DE MONSIEUR OLIVIER VIZZARI – BUGEY RADIO

Bugey Radio est une association de 21 personnes, c'est la première webradio du Bugey qui relate toute l'actualité locale du Bugey et l'agenda des événements.

Elle est basée à Belley et diffuse des infos à titre gratuit.

En mars 2014, elle comptait 48 000 auditeurs/mois, en juin 2015 entre 90 000 et 120 000 auditeurs/mois, à ce jour 120 000/mois.

Le maire explique que Bugey Radio pourrait être présente sur la commune de Champagne-en-Valromey 2 jours par semaine moyennant la mise à disposition gratuite d'un bureau non occupé dans l'Agence Postale Communale aux horaires d'ouverture de celle-ci.

Monsieur VIZZARI propose en échange une possibilité d'aide à la création de certaines rubriques sur le Site Internet de la commune ou la fabrication de flyers.....

Le conseil municipal, considérant l'intérêt que peut apporter cette webradio sur la commune, décide de mettre gratuitement à disposition un bureau situé dans la l'Agence Postale et charge le maire d'établir et signer une convention de mise à disposition.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

Le maire rend compte au conseil municipal de l'activité de l'Agence Postale Communale ouverte depuis le 1^{er} juin 2015 et précise que compte tenu de la fréquentation au guichet, il convient de réorganiser ce service en augmentant de 3 heures le temps de travail de ce poste pour permettre à l'agent d'effectuer le travail interne que représente cette activité.

Il propose donc de supprimer l'actuel emploi spécifique d'accueil du public de 25 heures et de créer un emploi similaire d'une durée de 28 heures à compter du 1^{er} octobre 2015, précisant que cet emploi serait à pourvoir au niveau du cadre d'emplois des adjoints administratifs 2^{ème} classe.

Par ailleurs, il précise qu'avec la mise en place d'ateliers éducatifs dans les écoles maternelles et élémentaires sur les temps d'activités périscolaires, il convient de réorganiser l'emploi du temps de certains agents, à savoir : suppression du poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire annualisée de 4.10 heures soit 4h06 minutes et création d'un poste similaire d'une durée hebdomadaire annualisée de 3.98 heures soit 3h58 minutes.

Il précise que conformément au décret du 20 mars 1991, il a saisi le 11 septembre 2015 le comité technique paritaire **qui doit, préalablement à la décision du conseil, obligatoirement donner son avis sur les projets de suppression des emplois.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les propositions du maire sous réserve d'un avis favorable du Comité Technique Paritaire.

RENTREE SCOLAIRE 2015.2016

Ouverture d'une septième classe

170 élèves étaient présents le jour de la rentrée scolaire, l'ouverture d'une septième classe a vu le jour et

l'attribution d'un enseignant supplémentaire à titre provisoire pour l'année scolaire 2015.2016 a été prononcée. Cette affectation est un moyen provisoire pour cette année scolaire qui pourra être reconduit si les effectifs sont confirmés pour la rentrée scolaire 2016.

L'ouverture de cette classe supplémentaire a entraîné :

- des heures de ménage supplémentaires – 3h par semaine
- l'achat de mobilier scolaire supplémentaire pour un coût de 1 540.80 € HT
- l'achat d'un poste informatique supplémentaire et le renouvellement de 2 postes informatiques – attente de devis

1

Participation aux Temps d'Activités Périscolaires

Les conventions préétablies pour la participation des communes aux temps d'activités périscolaires pour l'année 2014-2015 (du 1^{er} janvier au 31 juillet 2015) et pour l'année 2015.2016 (du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016) sont en attente de signatures.

Tous les conseils municipaux ont délibéré à l'exception du conseil de Vieu qui, dans sa séance du 7 septembre, n'a pas autorisé son maire à signer cette dite convention précisant qu'aucune rencontre n'avait eu lieu avec les communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal pour valider ce projet.

Monsieur André Bolon sollicite une réunion des maires du RPI pour :

- faire le point sur la rentrée scolaire 2015.2016,
- examiner le fonctionnement de l'école
- relire et valider les conventions TAP

Une rencontre sera programmée courant septembre.

Sorties des ATSEM en dehors de l'école

Lecture est donnée d'un courrier de Madame Emilie Bolon, directrice de l'école, sollicitant une autorisation de sortie des ATSEM en dehors de l'enceinte de l'école en cas de sorties des classes.

Le conseil émet un avis favorable et précise qu'en cas de dépassement d'horaires, les heures complémentaires ou supplémentaires seront rémunérées aux agents ou récupérées après accord avec la mairie.

Présence d'une stagiaire

Dans le cadre de sa formation intellectuelle générale et pratique à la MFR de Seyssel, Léa MOTTAZ effectue un stage pendant les activités périscolaires (garderie, cantine, TAP) du 7 septembre au 25 septembre et du 12 octobre au 18 octobre 2015.

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public : extension et modernisation – Modernisation armoire de commande n°14 à Poisieu.

Le maire expose que le Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'E-Communication de l'Ain a procédé au titre de l'extension et de la modernisation de l'éclairage public à une étude détaillée pour la modernisation de l'armoire de commande n°14 sise au hameau de Poisieu à CHAMPAGNE-en-VALROMEY.

Il donne lecture de l'avant projet détaillé et du plan de financement :

- Montant des travaux inscrits au programme TTC : 2 800.00 €
- Soit un montant HT de : 2 333.33 €
- Dépense subventionnable résultant des prix plafonds HT Syndicat : 1 525.00 €
- Participation du Syndicat : 915.00 €
- Fonds de compensation de la TVA : 459.31 €
- Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune : 1 425.69 €

Le conseil municipal approuve cet avant projet et le plan de financement proposé.

Rétrocession d'une parcelle de terrain

Le maire rappelle la vente du 28 novembre 2014 enregistrée par Maître Karine RENOUX relative à la rétrocession gratuite de terrain par les Consorts Juillet au profit de la commune de Champagne-en-Valromey pour l'élargissement de la rue de la Croix Rouge – parcelles cadastrées section B n°1130 (12m2), 1132(27m2) et 1134(53m2) et précise qu'il convient de donner une valeur vénale à ces parcelles pour qu'elles figurent à l'état de l'actif.

Le conseil municipal décide d'attribuer une valeur vénale de 400.00 euros aux parcelles cadastrées Section B n°1130, 1132 et 1134 d'une contenance totale de 92 m2,

Temps d'Activités Périscolaires – Année 2015.2016

Le maire rappelle la délibération du 4 mai 2015 relative à l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires acceptant la proposition établie par Anne DECROUX pour des ateliers d'expressions corporelles.

Il précise qu'une erreur a été commise quant au coût horaire de la séance, en effet le coût est de 50.00 euros de l'heure et non 30.00 euros et le coût d'une séance de 3/4h est de 37.50 euros.

Le conseil municipal accepte la modification du coût horaire précité, à savoir 50.00 euros la séance d'une heure, 37.50 euros la séance de 3/4h.

Signature d'un contrat d'entretien

Le maire expose qu'il a lieu de signer un contrat de maintenance pour l'entretien de la chaudière à fioul sise dans l'appartement communal 78, rue du Boule à Champagne-en-Valromey et donne lecture d'une proposition de contrat établie par l'Atelier du Chauffage – Monsieur Marc KERAVERN – 4, chemin du Sablon à PEYRIEU – 01300.

Le conseil municipal accepte la proposition de contrat.

Contrats de maintenance et de location des copieurs mairie et écoles

Le Maire rappelle les contrats de location et de maintenance concernant les copieurs de la mairie et des écoles et donne lecture d'une nouvelle proposition établie par Rex Rotary, à savoir :

2

Concernant le contrat de location :

- Le copieur MPC 2051 AD de la mairie serait transféré à l'école élémentaire
- Un nouveau copieur MPC 2003 SP serait installé au secrétariat de mairie

Coût de location : 955.00 € HT/trimestriel sur 63 mois

Concernant le contrat de maintenance (entretien des matériels, fourniture de produits consommables) :

- Copieur MPC 2051 AD (location)
- Copieur MPC 2003 SP (location)
- Copieur MPC 2030 AD

Coût :

- Pages noires : 0.0081 € HT pour un volume trimestriel de 28 530 copies
- Pages couleurs : 0.085 € HT pour un volume trimestriel de 3 375 copies

Le copieur actuel de l'école primaire serait laissé gracieusement à disposition des services périscolaires sans contrat de maintenance.

Le conseil municipal accepte la proposition établie par Rex Rotary dans les conditions fixées ci-dessus.

Concession cimetièrè

Monsieur Bernard BALLAND, domicilié 6, rue Nicolas CHUQUET à PARIS 17^{ème} a acquis le 14 août 2002 une concession trentenaire de 2m2 (concession n°161) au cimetière de Champagne, moyennant la somme de 152.45 €. Il a fait don de celle-ci le 25 juillet 2014 à sa sœur, Madame Elisabeth BALLAND, domiciliée 10, rue du Vieux Ru à AVON (77).

Madame BALLAND qui souhaite être incinérée déposera son urne sur la tombe où repose sa mère et demande la possibilité de rétrocéder la concession n°161 à la commune moyennant un remboursement.

Le conseil donne son accord pour reprendre la dite concession et précise qu'un remboursement sera fait au prorata des années écoulées soit $152.45 \times 17/30^{\text{ème}} = 86.39 \text{ €}$

Contrat de vérification des installations électriques : passation d'un avenant

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le contrat de vérification annuelle des installations électriques des établissements communaux recevant du public et soumis au code du travail confié au bureau VERITAS et précise que la vérification périodique des installations électriques de l'Agence Postale Communale est à ajouter au contrat initial.

Il donne lecture d'une proposition d'avenant établie par le Bureau VERITAS pour un montant annuel de 105.00 € HT.

Le conseil municipal donne son accord pour ajouter cette vérification annuelle au contrat initial.

Eclairage du stade municipal : demande d'aide financière au titre de la dotation territoriale 2016.

Le maire rappelle la demande du Club Sportif du Valromey sollicitant la commune de Champagne-en-Valromey pour la dépose et repose de 6 poteaux d'éclairage public au stade municipal.

Un devis a été établi par l'Entreprise SALENDRE RESEAUX, le coût des travaux est estimé à 10 440.00 € HT.

Il précise qu'une demande d'aide financière peut être déposée au Conseil Départemental au titre de la dotation 2016 et propose le plan de financement suivant :

- Coût des travaux HT : 10 440.00 € HT
- Aide financière du Conseil Départemental 15 % : 1 566.00 €
- Autofinancement : 8 874.00 €

Le conseil municipal donne son accord.

SEMCODA : aménagement d'un bar-restaurant

Le maire explique que la SEMCODA a fait paraître une annonce parue dans « Le Bon Coin » concernant la location d'un commerce – Bar restaurant - à Champagne-en-Valromey.

Loyer mensuel loué brut hors charges : 2 125.00 € HT

Loyer mensuel loué aménagé hors charges : 2 500.00 € HT

Il a adressé un courrier au directeur de la SEMCODA dans lequel il s'est permis d'attirer son attention sur le montant des loyers précités qu'il considère trop élevé au vu des loyers pratiqués dans la commune et dans les communes environnantes.

Réponse de la SEMCODA : réduire le montant à 6.50 € par m2 et par mois ou modifier la structure de portage et passer en bail emphytéotique au lieu d'une vente pure et simple aux mêmes conditions économiques.

Après discussion, le conseil municipal n'est aucunement intéressé par ces offres et suggère à son tour deux éventualités :

- une proposition de loyer pour le futur bar-restaurant en adéquation avec le barème en vigueur dans les zones rurales du département de l'Ain (maximum 1 000.00 €) ;
- l'abandon de vente de l'immeuble à la SEMCODA entraînant la prise en charge par la commune de la démolition.

Un courrier sera adressé en ce sens au directeur de la SEMCODA.

3

Rapport annuel de la SEMCODA

Le conseil municipal prend connaissance du résumé du rapport présenté par la SEMCODA sur son activité et ses résultats pour l'année 2014.

SEMCODA : augmentation de capital

Le maire informe le conseil que la SEMCODA sollicite la commune pour participer à sa nouvelle augmentation de capital, à savoir par l'émission de 56 530 nouvelles actions d'une valeur de 283.00 € comprenant une valeur nominale de 16.00 € et une prime d'émission de 267.00 € pour tenir compte de la valeur réelle de l'action.

La commune possède 10 action et bénéficie d'un droit de souscription préférentiel de 1 action mais peut également souscrire des actions à titre réductible qui seront attribuées si toutes les actions ne sont pas acquises.

Le conseil municipal accepte la procédure d'augmentation de capital décrite mais décide de ne pas souscrire à l'augmentation de capital lancée par le conseil d'administration de la SEMCODA du 26 juin 2015.

Réhabilitation de la mairie – compte rendu SARL GENIE TECHS

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion de chantier du 7 septembre 2015 concernant le suivi et la réception des travaux du lot Electricité – Courants faibles confiés à la SARL GENIE TECHS.

Demande du Club du 3^{ème} Age

L'amicale du 3^{ème} Age sollicite la mise à disposition de la future salle du conseil municipal pour ses rencontres les mardis après-midis et s'engage à laisser les locaux propres.

Le conseil donne son accord.

ONF – Vente de bois

L'ONF transmet chaque année le programme d'Etat d'Assiette aux communes car le conseil municipal doit

prendre position par rapport aux propositions de l'ONF et ce avant les ventes de printemps (mai-juin).

Le conseil n'ayant pas délibéré pour la vente du lot de bois de la parcelle 1 proposée, le lot a été retiré de la vente du 8 septembre.

Avant de remettre ce lot à la vente, le conseil décide d'interroger les communes voisines sur la vente de leurs lots proposés le 8 septembre.

Travaux

Mise en accessibilité des bâtiments publics :

Des devis ont été établis par l'entreprise Barbier pour la réalisation de rampes d'accès à l'Eglise de Champagne et à la Gendarmerie.

- Eglise de Champagne : 5 299.00 € HT
- Gendarmerie : 5 553.00 € HT

Un dossier d'agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) doit être déposé, dossier dans lequel la collectivité s'engage à réaliser les travaux dans un certain délai.

Appartement VIVAL

Devis de l'entreprise Bouvard pour le remplacement des convecteurs électriques : 1 472.00 € HT

Cure de Champagne

Devis de l'entreprise Bouvard pour fourniture et pose d'une hotte, pose d'un aérateur permanent et d'un éclairage extérieur automatique : 1 381.00 € HT

Etang de Poisieu

Des camions de terre argileuse ont été apportés par SODEVAL pour tenter de colmater la fuite de l'étang.

Alimentation en eau du bac de Vieu

Le maire donne lecture d'un courrier de la mairie de Vieu réitérant le problème de l'alimentation en eau du bac de Vieu depuis le démarrage des travaux de réhabilitation de la mairie et sollicitant le rétablissement de l'alimentation.

L'entreprise GRITTI effectuera des fouilles dans l'ancienne cour d'école le mercredi 15 septembre.

Vente de terrain Farille/Charvet Frédéric

Par courrier du 11 septembre 2015, le président du Syndicat des Eaux du Bas-Valromey indique à Monsieur Frédéric Charvet qu'il existe bien une servitude sur la parcelle qu'il souhaite acquérir à savoir une canalisation appartenant au Syndicat des Eaux et lui précise qu'en cas de construction à cet endroit, le coût du déplacement de la canalisation serait à sa charge.

Le conseil semble surpris de cette précision car lors de cas similaires sur la commune, le déplacement de la conduite d'eau avait été pris en charge par le Syndicat des Eaux du Bas-Valromey.

Achat d'un perforateur

Un devis de réparation a été établi, toutefois, eu égard à la faible différence avec l'achat d'un matériel neuf, le conseil décide de ne pas le faire réparer.

Etrave de déneigement

Deux propositions ont été établies :

Entreprise VALAGRI d'Hotonnes

Ets COCHET de Champagne

Mathias RICHARD est chargé de les étudier et d'en rendre compte lors du prochain conseil.

Contrat SMACL

Le contrat des risques statutaires signé avec la SMACL pour une durée de 5 ans arrive à échéance fin décembre et il convient de le renouveler.

Différents cabinets d'assurance seront contactés.

Association des Maires de France

La baisse des dotations de l'Etat aux Collectivités Locales impacte les investissements et les services publics locaux.

L'AMF appelle à une grande journée d'action le samedi 19 septembre dans toutes les communes et intercommunalités.

Un grand rassemblement est prévu ce jour là à partir de 11h devant le marché couvert de Bourg-en-Bresse pour réunir le plus grand nombre d'élus.

Location d'une cuve à gaz

Le maire expose que le coût de la location annuelle de la cuve à gaz du bâtiment Poste est répartie entre les locataires du bâtiment Poste. Il donne lecture d'une documentation donnée par Monsieur Jacques Gautard, locataire d'un appartement, précisant que la location de la citerne à gaz est prise en charge par le bailleur.

Le conseil décide de prendre des renseignements complémentaires auprès de l'ADIL (Association Départementale d'Informations sur le Logement).

Intercommunalité

En raison d'une histoire commune et d'une géographie homogène, un fort sentiment d'appartenance unit les communes du Valromey même si deux pôles émergent en termes de bassin de vie : la ville de Belley au Sud et les villes d'Hauteville-Lompnes et Oyonnax au Nord.

Une mission d'accompagnement, d'assistance et d'aide à la décision relative à l'évolution du bloc communal de la Communauté de Communes du Valromey a été confiée au cabinet KPMG.

Une réunion de l'ensemble des conseils municipaux en présence du cabinet KPMG est programmée le lundi 21 septembre à 20h à la maison de pays.

Retrait de la commune d'Artemare de la CCV

En raison d'absence d'accord entre la commune d'Artemare et la Communauté de Communes du Valromey, le Préfet a du procéder à un arbitrage, à savoir :

Transfert à la commune d'Artemare

- du bâtiment modulaire installé dans le groupe scolaire d'Artemare
- de l'hôtel Michallet
- de 5 emprunts contractés par la CCV

Communes nouvelles

Fusion des communes de Songieu, Hotonnes, Petit Abergement et Grand Abergement en une seule commune